



Avec Vous



La LETTRE de MICHEL BILLOUT, sénateur de la SEINE-et-MARNE

<http://www.michelbillout.fr>

Juin 2010

Economie libérale

«L'austérité mène au désastre ! »*

*Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. «Le Monde» du 26 Mai 2010

Refus de passer la corde au cou du peuple grec

Avec mes collègues du groupe CRC-SPG, nous avons été les seuls à rejeter le plan d'aide à la Grèce qui met cette dernière et son peuple sous la tutelle du FMI et de l'Union européenne. Alors que l'on impose l'austérité aux salariés, aux retraités, aux chômeurs, à tout un peuple, les grandes fortunes ne sont pas mises à contribution. Pire, environ 6 000 contribuables grecs fortunés doivent plus de 15 milliards d'euros au fisc. Pendant que le peuple souffre, en prêtant à 5% d'intérêts de l'argent qu'elle a elle-même emprunté à 3%, la France va faire des bénéfices sur le dos du peuple grec en pleines difficultés. Ce prêt revient à lui passer la corde au cou.

Une Europe sans les peuples, contre les peuples

Cette attitude indécente de la France et de l'Union européenne démontre, s'il en était nécessaire, que l'Union européenne ne se construit pas pour les peuples mais contre les peuples. Lorsque la Grèce risquait de se retrouver dans l'incapacité de rembourser ses dettes, les gouvernements européens ne se sont pas pressés à son chevet, englués par les égoïsmes nationaux. Au-delà des grands discours sur la solidarité européenne, les traités constitutifs de l'Union européenne ne permettent pas la solidarité entre les Etats. Cela résulte d'un choix que le sénateur ne partage pas. Avec ses collègues, il n'a de cesse de rappeler la nécessité de réorienter les traités pour le bien des peuples, en revoyant notamment le statut et le

rôle de la Banque centrale européenne (BCE). Alors qu'elle renfloue les caisses des banques à des taux proches de 1%, les traités interdisent aux Etats de profiter de tels avantages !

L'austérité touche aussi la France

Le plan d'austérité grec est le signal d'une austérité à venir pour l'ensemble des peuples européens. C'est ainsi que François Fillon a annoncé le gel des dépenses publiques pour trois ans alors qu'il vantait la veille la situation financière de la France. Dénonçant le déficit béant de la France, qu'il a lui-même fortement aggravé, le gouvernement est prêt à tous les sacrifices budgétaires pour satisfaire la politique d'austérité réclamée par la Commission européenne et le FMI. C'est ainsi que le budget de la France pourrait être supervisé par la Commission européenne avant qu'il ne soit présenté au Parlement, remettant ainsi gravement en cause notre Constitution.



le 7 mai, à Public Sénat, Michel Billout débat sur la crise en Grèce (Vidéo sur son site)

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy veut inscrire dans cette dernière, l'obligation de réduire les déficits publics. Un comble lorsque l'on fait autant de

cadeaux fiscaux aux plus aisés et que l'on ne leur demande pas véritablement de participer à l'effort national pour le financement des retraites.

Les sénateurs du groupe CRC-SPG qui rejettent l'austérité en Grèce comme ils rejettent l'austérité en France, considèrent que les déficits sont artificiels et qu'ils résultent plus d'un manque de recettes que de dépenses trop importantes.

Groupe Communiste Républicain Citoyen
et des sénateurs du Parti de Gauche

Loi de Modernisation Agricole : toujours le dogme du libéralisme !

Après deux semaines d'examen, force est de constater que la loi que la majorité a adopté **ne sera pas en mesure d'apporter des réponses à la crise que traverse le monde agricole.**

Bien sûr on peut concéder quelques maigres satisfactions, par exemple l'interdiction partielle des remises, rabais, ristournes, ou de l'interdiction de renvoyer les marchandises livrées mais non vendues aux producteurs.

Contrairement aux déclarations du ministre : « au niveau européen comme international, et notamment à l'occasion de la présidence française du G20, nous agirons pour la régulation des marchés », **aucun engagement précis n'aura été pris.** Ainsi la majorité a refusé de soutenir dans le cadre de la révision de la PAC des **mécanismes qui garantissent une régulation** des volumes et des prix rémunérateurs.

En second lieu, le dispositif de contractualisation défendu par le Président de

la République ne convainc personne. Si l'Etat ne s'engage pas fermement dans la défense d'un prix rémunérateur pour les agriculteurs, rien ne changera.

Les autres mesures proposées, la concentration des organisations de producteurs, sont des solutions qui ont déjà montré leur limite. On connaît le faible poids des coopératives agricoles face aux centrales d'achat et aux distributeurs.

La gestion des risques agricoles par l'assurance privée facultative, au détriment de la mutualisation des risques et de la solidarité va laisser bon nombre d'agriculteurs sur le bord de la route. **Le plan durable de gestion de l'agriculture** perd un peu de son intérêt quand on sait de quelle façon le gouvernement a renoncé à limiter les pesticides. La gestion des forêts se voit également sacrifiée sur l'autel de la marchandisation. **Enfin, le projet de loi brille par l'absence de volet**



social. La réalité est pourtant dramatique pour les agriculteurs et leur famille. Exploités par le négoce, l'agroalimentaire, les banques et l'assurance, ainsi que par la grande distribution, les agriculteurs continueront à subir les dégâts causés par le libéralisme.

Michel Billout est membre du «groupe de travail chargé d'examiner la réforme de la PAC»

Intervention en séance le 24 mai

Services publics

Défendre les services menacés en Europe

Le débat public autour de la transposition de la directive sur les **services qui vise à mettre en concurrence la plupart des services publics**, sociaux et/ou d'intérêt général, clone de la directive Bolkestein, n'aura pas lieu. Le gouvernement a préféré **découper la transposition de la directive dans plusieurs lois** et en utilisant la voie réglementaire. Ce déni de démocratie s'explique par la crainte de raviver les polémiques. Attachés aux services publics, **nous avons, avec mes collègues du groupe CRC-SPG, été les seuls à nous opposer au Traité de Lisbonne** qui considère presque toutes les activités humaines comme étant des activités économiques, celles-ci devant être soumises au sacro-saint principe de la concurrence libre et non-faus-sée. Alors que les services sociaux d'intérêt général (SSIG) (comme par exemple la petite enfance, le logement social, le Pôle emploi, les services à la personne, les plannings familiaux...) avaient été retirés en 2006 du champ d'appli-cation de la directive services, la Commission européenne a depuis considéré que grâce au traité de Lisbonne, « **les services exclus du champ d'application de la directive relative aux services dans le marché intérieur continueront de relever de ces règles et principes** ». Refusant la libéralisation du secteur social, Michel Billout déposera bientôt avec ses collègues une proposition de résolution européenne pour demander à la Commission d'élaborer une directive spécifique protégeant les services non-économiques d'intérêt général incluant les services sociaux.



Centre médico-social de Nangis

Michel Billout est intervenu auprès du Président du Conseil général le 17 mars au sujet des **inquiétudes qui pèsent sur l'avenir du centre médico-social** de Nangis, dépendant de l'unité d'action sociale de Provins. Du fait de la campagne de vaccination de la grippe H1N1, **son amplitude d'ouverture a été réduite de 5 à 2 jours et demi** par semaine. Cette campagne terminée, le centre n'a pas retrouvé son amplitude d'ouverture normale. Conscient des difficultés financières que connaît le Conseil gé-néral, le sénateur estime néanmoins que le main-tien de ce service sur Nangis est indispensable, et qu'**un éventuel regroupement territorial des services sur Provins ne serait pas une solution acceptable** tant au niveau de l'accueil que de la qualité du service rendu.

Grand Paris

Une recentralisation autoritaire et anti-démocratique

La réforme des collectivités territoriales porte fondamentalement atteinte à la démocratie en brisant la décentralisation au profit d'une recentralisation des pouvoirs. C'est également l'esprit du Grand Paris. La création d'une société du Grand Paris, calquée sur le modèle d'une société anonyme et pilotée par l'Etat, démontre la reprise en main par le pouvoir central. Les décisions que la société du Grand Paris prendra s'imposeront aux collectivités, notamment à la région, par des règles d'exception au droit commun.

C'est ainsi que le Grand Paris met en concurrence le métro en rocade face au projet « Arc Express » élaboré par le Conseil régional démocratiquement élu. Même le MEDEF d'Ile-de-France plaide pour la réalisation d'Arc Express, « indispen-

sable à l'amélioration des liaisons de banlieue à banlieue ». Or, le Grand Paris, n'est pas le projet des salariés franciliens, mais celui des hommes d'affaires qui ont besoin de rejoindre aéroports et clusters dédiés à la finance. Autour du « grand huit », la valorisation des terrains attenants aux gares constituera une priorité, encourageant de nouvelles ségrégations sociales. Les élus locaux, auxquels échappera la maîtrise de ces terrains, seront contraints d'accepter les choix dictés par la société du Grand Paris et de l'Etat. Chacun l'aura bien compris, le Grand Paris se résumera à une concentration de moyens financiers énormes sur quelques pôles, hors du territoire de la Seine-et-Marne, excluant ainsi notre département des préoccupations du gouvernement. **Michel Billout défend**, avec ses collègues du groupe CRC-SPG, une vision solidaire du Grand Paris, au service des citoyens et des salariés de toute l'Ile-de-France, **avec des collectivités fortes disposant de moyens financiers suffisants et pérennes.**



Les collectivités et la démocratie toujours en danger !

La réforme des collectivités se poursuit. Le Sénat examinera la deuxième lecture du projet de loi à la fin du mois de juin et de nombreuses questions restent en suspens laissant dans une grande inquiétude les élus locaux.

Suppression de la TP : une fiscalité injuste

La réforme de la taxe professionnelle, qui retire une part essentielle des recettes des collectivités, **préoccupe légitimement de nombreux maires.** Ainsi, par exemple, avant la réforme, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti étaient, le plus souvent, les plus importantes ressources fiscales des communes rurales. En percevant la part auparavant attribuée aux départements, les communes connaissent dorénavant un accroissement artificiel de leurs recettes de TH, **provoquant un écrêtement pour abonder le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), comme si les communes en question étaient devenues « riches ».** D'une certaine façon, ce sont les départements qui vont alimenter donc pour une bonne part le FNGIR. Dans le cadre du réexamen de la réforme de la taxe professionnelle – dite clause de revoyure – prévu en juin, **Michel Billout ne manquera pas, avec ses collègues du groupe CRC-SPG, de pointer les incohérences dues à cette réforme.**

Gel des dépenses et des dotations

Après ce vaste enfumage, Nicolas Sarkozy a décidé de faire participer les collectivités à la baisse généralisée des dépenses publiques. Lors de la conférence des déficits publics, il a annoncé le gel en valeur des dotations de l'Etat envers les collectivités – hors FCTVA – de 2011 à 2013. **Ces mêmes dotations seront modulées selon le**

degré de réduction des dépenses engagées par les élus locaux.

Accessibilité, sécurité : victimes collatérales

Le Président de la République a également annoncé **un moratoire sur les normes réglementaires imposées aux collectivités locales** qui sont, selon lui, génératrices de surcoûts. Doit-on comprendre que les normes **concernant l'accessibilité des lieux et établissements publics aux personnes à mobilité réduite** ou les normes concernant la sécurité des bâtiments publics sont superflues ? Un comble lorsque, dans son numéro de mai 2010, **le magazine des maires de Seine-et-Marne fait de l'accessibilité des personnes en situation de handicap « un enjeu pour l'avenir des communes ».** Il semble que Nicolas Sarkozy ait sacrifié cette politique sur l'autel de la rigueur.

Les conseillers territoriaux : un recul démocratique évident

Outre les questions budgétaires et fiscales qui inquiètent les élus locaux, la question de la démocratie de proximité est toujours sur la table.

L'objectif est clair : mettre un terme aux contre-pouvoirs que peuvent représenter les départements et les régions.

La création des conseillers territoriaux, qui siègeront à la fois au Conseil régional et au Conseil général, vient de l'idée de réduire les coûts que représentent les élus. Il y aurait en quelque sorte trop d'élus locaux.

En supprimant 40% d'élus locaux, Nicolas Sarkozy diminue d'autant le service public territorial de proximité. Les élus s'éloigneront un peu plus encore des citoyens. Par ailleurs, le mode de scrutin envisagé remet en cause gravement les principes de parité et de pluralisme politique.

Défendre l'Hôpital public

Les établissements de santé du département n'échappent pas à la logique comptable imposée par le gouvernement. Ces derniers mois, Michel Billout a multiplié les interventions pour défendre la qualité des soins pour tous.

Le diagnostic est fait quotidiennement et les symptômes de la maladie connus : le manque de personnel et de moyens accélère la dégradation de notre système de soins ainsi que la privatisation de la santé dans notre département. Dans les établissements, les personnels sont confrontés à des difficultés de fonctionnement qui vont jusqu'à poser des risques graves de santé publique.

Ainsi, à la mi-février, les personnels des urgences de l'hôpital de Lagny se sont mis en grève. Ils demandaient le dégel des postes bloqués, l'embauche de personnels sur les postes vacants et des postes supplémentaires (brancardiers, aides-soignants et infirmiers). Michel Billout est intervenu auprès du directeur de l'hôpital le 21 février.

Le 24 février, le mouvement prenait fin avec l'obtention d'améliorations majeures dans l'accueil et l'orientation des patients, le brancardage et la création d'une zone de surveillance de très courte durée. **La direction a annoncé la création de 12 postes et demi.**



Lancement de la campagne des élections régionales du Front de Gauche devant l'hôpital de Lagny, le 4 février dernier

Hôpital de Melun :

plus d'opérations chirurgicales après 17 h

A Melun, la situation des urgences a été traitée d'une manière plus radicale, puisque **le bloc opératoire est fermé depuis plus d'un an, dès 17 h en semaine et tout le week-end.** Comment faire face aux urgences et aux complications des patients hospitalisés dans ces conditions ? Une création inter-hospitalière avec l'hôpital de Montereau a été décidée sans réels moyens tant au niveau des capacités d'accueil que des personnels. Cette fermeture du bloc chirurgical met donc en péril la vie des patients et affaiblit grandement l'hôpital. Quant au nouvel hôpital, le projet prévoit de confier à un partenaire privé l'ensemble

des opérations chirurgicales planifiées et de ne conserver que les urgences...

Au vu des dysfonctionnements constatés et des difficultés budgétaires de l'hôpital public provoquées par de trop nombreux transferts vers le secteur privé, le sénateur a déposé une question orale au gouvernement pour demander que le projet du **futur hôpital soit 100 % public.** Il a également demandé des assurances sur l'avenir du futur hôpital de Melun dans la mesure où l'Agence régionale de santé semble réfléchir à un projet de territoire qui pourrait envoyer les patients de Melun sur le futur hôpital d'Evry-Corbeil dès son ouverture en mai 2011. Enfin, il a demandé quelles dispositions comptait prendre le Gouvernement pour que la sécurité sanitaire, qui n'est plus assurée en soirée et la nuit sur le secteur de Melun, soit rétablie. **Réponse le mardi 29 juin au sénat.**

Menaces sur le traitement du cancer

Le 4 mai dernier, Michel Billout a interrogé le gouvernement sur une autre décision arbitraire : celle de **fermer le service de radiothérapie du centre de Forcilles** à Férolles-Attilly. L'établissement a saisi le juge des référés du tribunal administratif de Melun qui a ordonné le 30 mars dernier la suspension de la décision en question, en attendant qu'il soit statué sur le fond. Cet établissement jouit en effet d'une expérience de 35 ans, louée par de grands professeurs de médecine. C'est un maillon indispensable au bon fonctionnement du « réseau cancer d'Île-de-France ». **La fermeture des services impliquerait l'accroissement de la durée de transport des patients vers d'autres lieux et des coûts supplémentaires pour la sécurité sociale.** Elle provoquerait la liquidation judiciaire de l'établissement et le **licenciement de 700 salariés.** Un projet contre lequel le sénateur s'est donc élevé avec force.

Emploi

PSA : 800 emplois détruits

Début avril, PSA a annoncé sèchement la fermeture du site de Melun Sénart, représentant une destruction de plus de 800 emplois. Aux côtés des salariés qui manifestaient devant le siège parisien le 20 avril, Michel Billout a soutenu la demande des salariés d'un moratoire, la nomination d'un expert au CCE, tout comme l'engagement d'une procédure d'alerte, sachant que l'ave-

nir des sites de Rennes et Sevelnor semble incertain. **Il est intervenu dans ce sens auprès du ministre de l'Industrie Monsieur Christian Estrosi.**

Brodard Graphique : 93 postes menacés

Le 21 janvier, Michel Billout avait déjà écrit au ministre pour l'alerter sur la situation de l'entreprise Brodard Graphique, située à Coulommiers, l'une des plus belles unités

françaises d'impression. 93 postes vont disparaître. Le secteur de l'imprimerie connaît une crise grave dont l'absence de traitement adapté conduit à la liquidation de moyens de production et d'emploi. La réponse à cette crise ne pouvant être traitée au seul échelon départemental, le sénateur a soutenu la demande des salariés de la filière d'organisation d'une table ronde pour travailler au devenir de l'industrie graphique, fortement menacée.

International

Interventions à l'OSCE

A Vienne, le 19 février, Michel Billout a dénoncé une nouvelle **atteinte aux droits de l'homme du gouvernement israélien**. Celui-ci a, en effet, pris la décision de ne plus accorder de permis de travail aux ONG internationales travaillant dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est. Ce qui aggrave la situation humanitaire. Michel Billout a appelé l'OSCE à s'opposer à de telles décisions.

A Almaty, le 15 mai, le sénateur a tenu à rappeler qu'en **Asie centrale l'eau était un enjeu majeur**. La région est l'une des plus arides et les productions industrielles polluantes comme la mauvaise gestion de l'eau pour la culture du coton ont aggravé cette situation (la mer d'Arara a ainsi perdu 80% de son volume). Cette situation dramatique, attise évidemment les tensions entre les États de la région en particulier entre les pays situés en amont (Kirghizstan, Tadjikistan) qui contrôlent les ressources en eau et les pays en aval (Ouzbékistan, Kazakhstan...) qui sont en situation de dépendance mais approvisionnent les premiers en énergie. L'OSCE doit donc contribuer à améliorer la situation par une médiation entre les États. Le sénateur

a invité également la Russie à jouer un rôle facilitateur en ce domaine. **«L'Asie centrale est une région fondamentale pour la sécurité et la stabilité de l'OSCE dans son ensemble»**, a déclaré Michel Billout le 14 mai.

Or la sécurité et la stabilité régionale dépendent en grande partie de la résolution de la **situation en Afghanistan**. Celle-ci est aujourd'hui dramatique malgré quelques progrès réalisés ; la corruption au sein du pouvoir est patente. **La présence des talibans est de plus en plus forte** et la population afghane est la première victime de la guerre. De plus, la production de pavot s'est considérablement accrue tout comme le trafic de drogue. Celui-ci renforce les tensions qui règnent dans toute la région. C'est par la diplomatie et le développement, et non par l'intervention militaire, que l'Afghanistan deviendra un État viable.

L'OSCE doit contribuer à une sortie pacifique de l'enlèvement actuel.



OSCE : 56 Etats membres

Michel BILLOUT est l'un des sénateurs représentant la France à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. **L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe** regroupe 56 États situés en Europe, Asie et en Amérique du Nord. Elle est un instrument de sécurité. Elle est le premier recours pour la prévention des conflits, la gestion de crise. Elle traite des trois dimensions de la sécurité : humaine, politique et militaire, économique et environnementale. L'OSCE aborde donc un large éventail de questions comme les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme. Chaque décision est prise par consensus. L'OSCE a actuellement 19 missions réparties en Europe de l'Est et du Sud-Est et en Asie centrale. Elle organise, entre autres, l'observation du déroulement des élections dans les pays membres.



Election présidentielle en Ukraine du 15 au 18 janvier

Nouvelle agression israélienne :

demande de sanctions

Le 31 mai, le gouvernement israélien a encore franchi une étape intolérable dans la violation du droit international, en organisant un **véritable massacre** contre des civils réunis au sein de la **«flottille pour la liberté de Gaza»**. Ces militants, ces élus présents à bord étaient en mission pour contribuer à lever le blocus inhumain imposé aux habitants de la bande de Gaza. Dans un communiqué, **Michel Billout** a estimé que les faits justifiaient la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour faire cesser au plus vite ces violations du droit international et prendre les sanctions nécessaires à l'égard du gouvernement israélien tant que celui-ci maintient le blocus de Gaza.



Michel Billout est aussi intervenu au Sénat

Sur l'accord franco-roumain pour les mineurs isolés. Le 6 mai, Il a dénoncé un durcissement de l'accord de 2002. *« On donne des pouvoirs accrus au procureur de la République car celui-ci peut procéder à l'expulsion des mineurs sans l'avis du juge pour enfants ce qui est contraire à toutes les conventions internationales »*. L'accord concerne environ 5 à 6 000 mineurs isolés.

Sur le Moyen-Orient, le 12 janvier : *« Depuis un an la bande de Gaza, souffre d'un nouveau blocus total, cette mesure s'apparente à une punition collective. Elle a de graves conséquences humanitaires et sanitaires. Le conflit israélo-palestinien est la cause principale de tension dans la région. Parvenir à régler ce conflit par une paix juste et durable sur la base de deux États viables permettrait d'endiguer les autres sources d'instabilité dans la région. »*

Au Sénat comme dans le département



27 mars, inauguration d'un terrain multisports à Othis



le 20 avril, aux côtés des salariés de PSA de Melun Sénart en lutte contre la fermeture du site



Rencontres avec des lycéens et collégiens au Sénat. Ici, le 27 mai, avec une classe du collège Jacques Amyot de Melun



14 avril, rencontre et échanges sur la situation en Colombie avec la sénatrice de l'opposition, Piedad Cordoba



19 janvier, manifestation des élus contre la réforme des collectivités territoriales



9 avril, réunion de l'Amicale des maires du Canton de Lorrez le Bocage



1^{er} avril, conférence de presse sur l'avenir du raffinage en France

Contact

Michel Billout

Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

par tél au 01 42 34 28 33

par fax au 01 42 34 43 31

par courriel : m.billout@senat.fr

Permanence de Roissy-en-Brie : 01 64 43 15 33

Assistants Parlementaires :

Dimitri Bandini, Eric Defouilhoux

Site Internet : <http://www.michelbillout.fr>